



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06

Le 30 octobre 2018

Réponse de la municipalité à l'interpellation du Groupe des Verts et Ouverts, déposée lors de la séance du 29 octobre 2018, intitulée « Pollution des eaux potables : l'information ne coule pas de source ! »

Par extrait du PV de la séance du 29 octobre 2018

« Le mercredi 3 octobre 2018 a été un jour très particulier à St-Légier comme à Blonay. En effet, les eaux potables en provenance de la conduite du Pays-d'Enhaut (Service des eaux de la Ville de Lausanne) ont été polluées, et de ce fait rendues impropres à la consommation.

La gestion d'un tel événement n'est pas simple. Elle demande de prendre des décisions urgentes face à une situation qui n'est pas courante. Nous sommes convaincus que nos autorités communales et les services concernés ont tout fait pour découvrir au plus vite l'origine de ce problème important et ainsi y remédier rapidement. Nous leur adressons tous nos remerciements.

Si l'information s'est rapidement transmise au sein d'une grande partie de la population, grâce aux réseaux sociaux et à internet, une autre partie de la population n'a eu accès à l'information que très tardivement, soit plus de 12h après le lancement de l'alerte et l'interdiction de consommer l'eau du robinet.

En effet, nos autorités ont décidé de lancer une alerte via le site internet de notre commune. Si un certain nombre de citoyens et citoyennes sont très bien connecté-e-s et grands utilisateurs d'internet, une autre partie de la population est peu ou pas utilisatrice de ces moyens d'information numériques. Ainsi, de nombreuses personnes n'ont été informées que le lendemain de l'interdiction de consommer l'eau du robinet, grâce à des avis placardés chez les commerçants, à une information au journal de 12 :00 de la RTS ou à l'avis qu'ils auront peut-être eu la chance de recevoir dans leur boîte aux lettres.

Or, les restrictions d'utilisation de l'eau reçues étaient très alarmistes et laissaient à penser que l'ingestion d'eau pouvait être potentiellement très nocive pour la santé. Après 4 jours de restriction, l'alerte est levée et les habitants sont informés qu'ils peuvent à nouveau consommer l'eau sans risque pour leur santé. Or, aucune information n'a été donnée sur les risques encourus par les personnes ayant consommé l'eau polluée et aucune explication n'a été fournie sur l'origine de la pollution. Bien que les résultats de laboratoire des analyses aient été fournis aux conseillers communaux des deux communes, aucune interprétation de ces résultats n'a été donnée.

Ainsi, nous nous inquiétons de savoir comment seront gérées dans le futur de telles crises. Crises qui risquent de devenir bien plus fréquentes au vu des changements climatiques à venir.

C'est pourquoi nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La cellule de crise a-t-elle envisagé d'autres moyens d'informer et d'aider la population, en particulier les personnes âgées, celles à mobilité réduite et les malades ? (par exemple en teintant les réservoirs d'eau avec un produit naturel, en engageant la protection civile pour avertir la population avec des véhicules avec haut-parleurs et pour distribuer de l'eau en bouteille, en contactant les personnes à risque grâce à un fichier semblable à celui des alertes-canicules) ?*
- 2) Est-ce qu'une communication sur l'origine de la pollution et son impact potentiel sur la santé est prévue ?*
- 3) Dans le futur, comment est-il prévu de gérer ce type de crise ? Est-ce qu'une réflexion a déjà été engagée par la municipalité ? »*

M. Alain Bovay, syndic, remercie Mme Kaiser pour l'interpellation. Il explique que même s'il y existe déjà des procédures, il y a depuis le début de l'été, la mise en place de procédures de gestion de maîtrise des risques en collaboration avec l'ASR et les communes du Pays d'Enhaut. Le syndic informe que la municipalité avait, avant les événements, déjà eu un séminaire relatif à ces démarches et qu'actuellement ce sont les chefs de service et secrétaires municipaux qui les suivent.

Relativement à cet incident de suspicion, le syndic argumente que les procédures ont été suivies avec le chimiste cantonal et la direction de l'ASR.

Il admet que d'autres circonstances similaires pourraient se produire à l'avenir et c'est pourquoi la Confédération a sorti, au mois d'octobre, une application sur le plan fédéral et cantonal concernant la gestion des informations et des alertes. Au niveau régional, cela n'est toutefois pas encore suffisant ...

Dans le cadre de cet incident, il précise que les démarches ont été faites dans une démarche préventive puisqu'il s'agissait d'une suspicion. Toutefois et bien entendu, qu'en cas de phénomène plus grave des sirènes d'alerte auraient été lancées.

En conséquence, comme le risque était vraiment moindre, la municipalité n'a pas pu lancer les sirènes. En effet, dans ce cadre-là, il y a là aussi des procédures très claires au niveau du canton. Pour le syndic, le curseur a été placé au bon endroit.

Il entend bien le sentiment du manque d'information à la population mais assure que la municipalité s'inquiète également des personnes à risques pour qui elle fait le nécessaire. Il cite d'ailleurs l'exemple de la canicule et l'envoi d'un courrier, selon les directives cantonales, qui propose un soutien aux personnes sensibles. Il soumet l'idée d'améliorer ces formulaires afin de faire évoluer ce genre de démarche.

Relativement aux causes, le syndic explique que, le soir même, le service des eaux de Lausanne a confirmé que leur système moderne de gestion et de traitement de l'eau n'avait pas détecté de pollution. Toutefois, il admet qu'après avoir lui-même goûté l'eau, elle n'était effectivement pas bonne. Le chlore mélangé à d'autres substances venant de l'alpage étaient responsables de ce mauvais goût. L'attente de 72h est due au fait qu'il a fallu patienter sur les résultats de la mise en culture... Même si la municipalité était quasiment certaine que c'était en ordre, seul le résultat du chimiste cantonal compte.

Dans le futur, face à d'autres incidents, des réflexions régionales vont se mettre en place. Il admet que l'ASR a été d'un appui essentiel pour travailler dans de bonnes conditions. La Riviera est le seul endroit dans le canton où se trouve sous la même direction la police, la protection civile, les pompiers et les ambulances. Ceci a été un bien manifeste pour déjà être efficace dans cette démarche.

Il tient également à remercier au passage le personnel de voirie des deux communes qui est également venu en appui dans ces circonstances difficiles.

Chaque événement permet d'apprendre de ces situations et cela permet de mettre en place des dispositifs pour le futur. La municipalité estime que, selon les explications données via le fascicule Comm'une info distribué, elle a mis en place et pris les mesures nécessaires dans cette affaire.

Dans les hôpitaux ou cabinets médicaux, il y a eu moins de 10 annonces de cas de suspicion pouvant venir d'une pollution de l'eau mais sans que cela soit confirmé.

La municipalité tient compte des remarques et s'engage à être plus efficace à l'avenir dans le but d'améliorer mais ceci dans un cadre régional. En effet, pour être efficace il faut un engagement de la région. En guise de démonstration, cet incident ne concernait d'ailleurs pas uniquement St-Légier - La Chiésaz.

Il salue la chance de la provenance de l'eau qui alimente le réseau de la commune puisqu'elle provient de la montagne même si elle peut parfois présenter certains incidents. En revanche, l'eau en provenance du lac n'a pas cette qualité et présente des nanoparticules qui sont inodores et incolores et qui sont davantage nuisibles à la santé.

La population doit se préparer à faire face à d'autres situations et la municipalité va prendre en compte les points faibles, les remarques et les réactions afin que, lors d'un prochain événement, la gestion soit meilleure même si elle estime qu'elle n'a pas fait un mauvais travail.

Mme Elise Kaiser, remercie la municipalité de la réponse partielle à ses questions. Elle n'a toujours pas compris quelle est la conséquence de l'odeur de l'eau ainsi que ce qui s'est passé. De plus, elle demande s'il y a eu une pollution de l'eau ou pas.

M. Alain Bovay, syndic, répond précisément à la question et confirme qu'il n'y a pas eu de pollution selon le chimiste cantonal. Tous les goûts particuliers sont du chlore dû au traitement de l'usine de Sonzier. La cause est liée à l'alpage, sans pouvoir affirmer s'il s'agit de petit lait ou de lisier. L'endroit de la cause n'a pas pu être repéré, malgré le vol de drones dans la zone du Pays d'Enhaut.

Les conditions climatiques rendent les sols très secs et perméables. Ainsi les derniers épisodes de pluie ont entraîné l'eau dans des cavités qui se sont créés et qui sont entrées dans les sources.

Il confirme qu'il s'agissait bien d'une suspicion mais que le résultat du chimiste cantonal devait être donné pour lever la mesure.

Mme Elise Kaiser, est satisfaite de la réponse. Malgré la lecture du Comm'une info, elle n'a pas retrouvé ces informations. Toutefois, avec les explications données par le syndic, c'est maintenant clair. Elle pense que la population serait intéressée de lire ce que M. Bovay vient d'expliquer mais que ceci ne se retrouve pas dans le fascicule.